
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-huit heures, sis 58 rue Wolfgang Amadeus Mozart – 26000 VALENCE.

Les membres de l'assemblée générale de l'association APST 26|07 se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du président de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire, d'où il apparaît :

- le nombre de membres présents,
- le nombre de membres représentés,

**RESERVE AUX ADHERENTS
DISPONIBLE SUR DEMANDE ECRITE**

- le rapport moral du président,
- le rapport d'activité aux comptes,
- l'approbation du rapport d'activité 2023,
- l'approbation du budget 2024 et des cotisations,
- Modification du règlement intérieur de l'Association : information
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée générale ordinaire :

- un exemplaire de la convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- les pouvoirs des membres représentés,
- la feuille de présence certifiée exacte,
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2023,
- le rapport moral du président,
- le rapport d'activité 2023,
- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le budget 2024,
- le règlement intérieur modifié.

L'assemblée générale, sur sa demande, donne acte au président de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président soumet à l'assemblée générale ordinaire les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.